

## ***Féminicides : où est la grande cause du quinquennat ?***

En ce début d'été, l'actualité nous contraint à regarder en face l'effroyable réalité : depuis janvier 2019, 71 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. À ce rythme, elles seront 140 à la fin de l'année. C'est inacceptable.

En général, ce chiffre glaçant nous est rappelé le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Puis chacun peut retourner à son confortable déni. Le reste de l'année, on peut oublier que tous les trois jours – ou tous les deux jours, en fonction des estimations – un homme, dans notre pays, tue une femme : ce n'est pas un accident, c'est un meurtre, voire un assassinat - parce qu'elle le quitte, ou parce qu'il pense qu'elle va le quitter, et parce qu'il ne supporte pas qu'elle lui échappe. Les professionnels le savent, les séparations sont un moment critique dans le contexte de violences intrafamiliales.

Les faits sont là : des femmes meurent toute l'année. Ne nous y trompons pas : ce sont nos mères, nos sœurs, nos amies, nos voisines, nos collègues. Ce n'est ni une question de milieu, ni une question de culture. Ces femmes tuées ne sont pas des statistiques. Elles ont des visages, des prénoms. Derrière les chiffres, il y a des enfants qui grandiront sans leur mère, des parents qui vieilliront sans leur fille.

Il serait faux de dire que rien n'a été fait. Plans de lutte contre les violences faites aux femmes, lois relatives aux violences au sein des couples : des outils juridiques existent, les bonnes pratiques sont connues. Le téléphone grave danger (TGD), attribué par le procureur, permet de protéger les femmes menacées. Des foyers d'hébergement abritent les femmes contraintes de quitter leur domicile pour échapper à un compagnon ou ex-compagnon violent. Quelques établissements accueillent les auteurs des violences, évitant aux victimes – la femme et les enfants – le traumatisme de la fuite. Par l'ordonnance de protection, le juge peut interdire tout contact entre l'homme violent et sa compagne ou ex-compagne. On sait aussi que la médiation et la résidence alternée des enfants doivent impérativement être proscrites dans le contexte de séparations très conflictuelles propices au risque de violences intrafamiliales. Des professionnels – magistrats, policiers, gendarmes, médecins... - sont formés au repérage et à l'orientation des victimes.

Mais chaque nouveau décès, chaque marche blanche illustre de manière tragique que dans ce domaine notre pays piétine au lieu d'avancer. Dans de trop nombreux cas, la victime avait tenté de porter plainte, mais des policiers ou des gendarmes insuffisamment avertis – ou débordés – l'avaient laissée repartir vers son meurtrier malgré ses appels au secours.

Il est temps que les plus hautes autorités de l'État se rendent compte que ce fléau n'est pas une question de communication. Non, un compte *twitter* ou une plate-forme de signalement en ligne ne constituent en rien une politique publique. Qu'attend le gouvernement pour que la grande cause du quinquennat soit autre chose qu'un clic et des mots ?

Vaincre ce fléau est d'abord et surtout une affaire de ressources financières et humaines. Opposer la contrainte budgétaire à des orphelins n'est pas concevable. Les bracelets

électroniques dont la garde des sceaux nous annonce l'arrivée imminente auraient dû être disponibles, et en grand nombre, depuis longtemps.

Que faudrait-il faire pour que notre pays soit à la hauteur de la grande cause du quinquennat ?

S'agissant des professionnels, tout d'abord : la formation ne suffit pas. Face à des effectifs calculés au plus juste et à la mobilité des personnels, cet effort doit être sans cesse recommencé. Il relève au mieux, en fait, du saupoudrage ; il faut désormais se doter de magistrats, de policiers et de gendarmes spécialisés, présents dans tous les territoires.

S'agissant de l'hébergement d'urgence, ensuite. Qu'il s'agisse d'accueillir les victimes ou les auteurs de violence, les places manquent. Ces foyers doivent intégrer dès leur conception l'objectif d'accessibilité, afin de ne pas laisser de côté les femmes handicapées, victimes méconnues des violences au sein des couples.

S'agissant des institutions, enfin. N'oublions pas que les politiques publiques de lutte contre les violences reposent, pour l'essentiel, sur les associations. Le secrétariat d'État aux droits des femmes ne constitue qu'une structure ministérielle légère au budget inconsistant. Ses services, son « bras armé », ce sont, en réalité, les associations. Or celles-ci évoluent dans un environnement financier précaire. Dans le meilleur des cas, leurs subventions stagnent face à des besoins croissants. Des pans entiers de notre territoire n'offrent aucune solution aux femmes menacées, nous le constatons tous les jours en tant que parlementaires. En milieu rural, les associations spécialisées sont rares, voire inexistantes, et les victimes d'hommes violents n'y ont que peu de recours.

Les associations qui œuvrent au quotidien contre les violences faites aux femmes ont besoin de moyens renforcés et d'un engagement pluriannuel de la part de l'État. On ne fonde une politique publique ni sur le court terme, ni sur l'incertitude.

Notre pays s'est engagé contre la mortalité routière et a su faire baisser le nombre de tués sur les routes : il peut donc relever le défi de ces tragédies humaines. Arrêtons la gesticulation. Sans une volonté politique claire, le 25 novembre 2019, il sera trop tard pour 70 autres femmes.